

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°66-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 1^{er} SEPTEMBRE A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 26 août 2026

Affichage Mairie : Mercredi 26 août 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, M. CHARVIN Patrick, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Marché d'assurance 2027 - 2030 - déclaration sans suite de la procédure :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Lots	Intitulé	Attributaires retenus	Montants (pas de TVA applicable)
1	Dommages aux biens		
2	Responsabilité civile générale		
3	Protection juridique et défense pénale des agents et des élus		
4	Assurances des véhicules et auto-mission		
5	Assurances des droits statutaires		
6	Cyber risque		

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été décidé de déclarer sans suite la procédure de marché d'assurance pour motif d'intérêt général, le cahier des charges contenant des incohérences qui rendent impossible le choix de la meilleure offre. Aussi, il est proposé de relancer la procédure en rédigeant un nouveau cahier des charges et que dans l'attente d'une nouvelle attribution, afin de ne pas entraîner de rupture de couverture d'assurance, il soit procédé à un avenant d'un an avec chaque titulaire de marché en cours. Le choix d'un an est motivé par la date d'effet au 1^{er} janvier de l'année civile.

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE PRENDRE ACTE de la déclaration sans suite de la procédure de marché d'assurance pour motif d'intérêt général.

- D'ACCEPTER de relancer la procédure en rédigeant un nouveau cahier des charges et que, dans l'attente d'une nouvelle attribution, afin de ne pas entraîner de rupture de couverture d'assurance, il soit procédé à un avenant d'un an avec chaque titulaire de marché en cours. Le choix d'un an est motivé par la date d'effet au 1er janvier de l'année civile.

-DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THUVILLIER

